






Déploiement des équipements ? Tâtonnements et flottements...

En préambule

 Après lecture de leurs déclarations liminaires, la CGT et l'UNSA informent l'administration qu'ils ne participeront pas à ce GT. SOLIDAIRES, USD-FO et CFDT prennent part aux débats.

 Mme DEBAUX, sous directrice A qui préside le groupe de travail, informe les OS que, dans le cadre de la refonte de l'**instruction cadre sur l'encadrement**, le volet **astreintes opérationnelles et commandement** est en cours d'étude auprès du Secrétariat Général de Bercy dans le cadre d'une procédure d'urgence. Il est précisé que l'**instruction cadre** ne sortira pas avant la fin de l'année pour une application en 2017.

 Certaines OS demandent un GT en septembre 2016 avant la sortie de l'**instruction cadre** pour discuter de points sensibles, notamment l'aspect **indemnitaire**. Mme DEBAUX répond que les OS peuvent faire remonter leurs observations en la matière et ajoute aussi qu'un GT aura lieu en Nov 2016 sur l'évolution de la chaîne hiérarchique.

I – Sécurité dans les contrôles : suivi des mesures engagées



1°) Expérimentation de l'arme d'épaule

a) présentation

L'administration fait part du retour de l'**expérimentation sur la DR de Bayonne**. L'administration précise que la livraison des armes est en cours dans les unités d'essai.

Les OS font remarquer que l'**équipement** testé à l'END LR n'est pas le même que celui livré dans les unités et que ce dernier est décevant (la sangle qui tient l'arme n'est pas adéquate)

Le déploiement progressif des HK dans les autres unités expérimentatrices devrait être fait aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2016.

Trois HK seront livrés par unités expérimentatrices. Pour le moment seules 15 armes sont en stocks à l'END LR. L'administration ajoute que les 30/40 armes manquantes devraient être livrées pour la fin du mois de juin.

Les unités prioritaires pour l'expérimentation sont les unités routières et frontalières.

La DG précise que le **dispositif retenu** est 3 agents (PLI) et 1 agent avec le HK. Cet agent ne participe en aucun cas au contrôle.

Il est ajouté qu'une cartouche sera chamberée dans l'arme.

L'administration affirme que la **participation** à l'expérimentation se fera sur la base du volontariat. Elle précise que ce ne sera pas toujours le même agent qui portera l'arme.

Le chef d'équipe et les spécialistes (EMC et motards) n'ont pas vocation à porter cette arme.

I – Sécurité dans les contrôles : suivi des mesures engagées (suite)



1°) Expérimentation de l'arme d'épaule (fin)



b) interventions

Réactions syndicales	Réponses de la haute administration
SOLIDAIRES fait remarquer que les représentants du personnel n'ont pas eu connaissance d'éléments sur la doctrine d'emploi alors que c'est le sujet central pour l'usage de cette arme. Des agents sont déjà habilités à porter cette arme alors que la doctrine d'emploi définitive est en cours d'élaboration.	→ Le chef de service fini par reconnaître qu'il y a bien une note de service relative à la doctrine d'emploi du HK. L'ensemble des OS demande la communication de cette note.
SOLIDAIRES se demande dans quel cadre l'usage de cette arme est légitime.	→ La haute administration répond que <i>seul l'usage de la légitime défense est possible.</i>
SOLIDAIRES demande également si un 5 ^{ème} agent est prévu dans le dispositif de contrôle pour l'usage de la herse, car si tel est le cas, un problème d'effectifs va se poser.	→ La haute administration répond qu'il <i>faudra voir avec le module TPCI.</i>
SOLIDAIRES soulève le sujet de l'article L 434-2 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), issu du projet de loi contre le crime organisé, le terrorisme et leurs financements, et visant à modifier l'article 56 du code des douanes. Le futur article 56 alinéa 3 du code des douanes relatif aux cas d'usage des armes permettra à un agent des douanes de faire usage de l'arme pour faire cesser une attaque terroriste en cours. SOLIDAIRES demande à l'administration quand et comment elle entend communiquer sur un sujet aussi sensible....	→ Pas de réponse.
Il est demandé des précisions concernant la procédure d'habilitation au HK.	→ La haute administration répond que, <i>pour le moment, seule une épreuve de Tir est prévue pour le HK. Pas d'épreuve avec évaluation concomitante de sécurité dans les contrôles. Cette préconisation peut être modifiée à l'avenir pour la généralisation en fonction des remontées des unités expérimentatrices.</i> <i>Après avis des moniteurs de Tir, de TPCI et du référent sécurité, le DI a plein pouvoir pour décider de l'habilitation d'un agent.</i>



c) précisions

Au cours de ces échanges, la sous directrice A, a exprimé son opinion concernant la formation et l'habilitation aux armes en disant que eu égard à son expérience dans d'autres administrations, elle considérerait que... « *c'était un peu léger en Douane.* »

La haute administration a demandé à ce que le HK soit **présenté**, par les moniteurs de TIR, aux agents lors des réunions brigades afin que tous les agents aient accès aux informations les plus élémentaires s'agissant de sa manipulation.



2) Les bombes incapacitantes

Il a été précisé qu'une note du 31 mars 2016 définissait la doctrine d'emploi des bombes incapacitantes. Compétence du DI pour commande des Bâtons Télescopiques et des bombes incapacitantes. Il a été rappelé que si un agent n'a pas d'habilitation au Bâton Télescopique, il doit être doté obligatoirement et individuellement d'une bombe incapacitante.

I – Sécurité dans les contrôles : suivi des mesures engagées (fin)



3) Référent Sécurité

L'administration précise qu'elle a tenu à créer un poste de *référent régional* « sécurité dans les contrôles » au sein de chaque direction régionale. Cette création a pour but de renforcer le suivi de la formation TPCI, d'appuyer l'action des moniteurs TPCI et d'apporter une expertise technique en matière de sécurisation des conditions d'intervention des agents de la surveillance terrestre.



4) Valorisation et dynamisation moniteurs TPCI

L'administration ajoute aussi que la fonction de moniteurs TPCI a été valorisée. Ainsi à compter du 01 juillet 2016, les moniteurs de Tir et TPCI bénéficieront du même régime indemnitaire, à savoir : 10 points de NBI et une majoration de l'ACF d'un montant de 70,01 € bruts mensuels.

II – Bilan 2015 et perspectives 2016/2017 de la formation professionnelle pour la surveillance terrestre



a) présentation

Bilan 2015

Prévention dans le cadre des contrôles dynamiques : 3000 agents ont été formés à ce jour. L'administration réfléchit quant à la manière de faire évoluer cette formation notamment pour le recyclage.

Contrôles ferroviaires : un module spécifique pour les contrôles train a été mis en place. Des sessions de formation sont prévues pour fin 2016 et début 2017.

Enfin, retour du **stage de commandement** (CSDS et CSDSA) qui semble satisfaire les agents concernés. Donc ce stage est prolongé pour un an, et notamment pour accompagner les nouveaux CSDS.

Perspectives

L'évolution pour 2016, différents points sont abordés :

- Une **formation Chef d'équipe** avec un module spécifique va être mise en place à l'END LR en fin d'année 2016. Cette formation a vocation à accompagner les nouveaux chef d'équipe sur un plan opérationnel.
- Dans le cadre du renforcement des contrôles en frontières intra-Schengen, une **formation gardes-frontières** a été présentée à l'END LR. Cette formation vise essentiellement les contrôles en PPF et PPA. La mission de gardes-frontières a pour but le contrôle migratoire et le contrôle de personnes.



b) interventions



Contrôles d'identité

SOLIDAIRES soulève une **difficulté concernant les pouvoirs de contrôles mis en œuvre dans le cadre du contrôle d'identité et du contrôle des conditions d'entrée sur le territoire**. L'application de l'article 67 du code des douanes relatif aux contrôles d'identité avait été suspendue en 2013 aux frontières intra-Schengen. Les agents des postes frontaliers ne pouvaient plus demander de pièces d'identités et l'utilisation des données d'identités ne pouvait plus se faire qu'en cas de constatation d'infraction douanière.

Cet article 67 a été réactivé de manière **provisoire** pour les contrôles dans le cadre de l'organisation de la COP 21. Mesure prorogée suite à la proclamation de l'état d'urgence jusqu'au 26 juillet 2016. Et après, quid des pouvoirs douaniers en matière de contrôle d'identité ?

Suite à cet échange le chef de service déclare qu'il ignorait que l'article 67 n'était plus applicable en l'état et qu'effectivement une clarification sur l'articulation des pouvoirs mis en œuvre est nécessaire.

Sur cette notion de gardes-frontières, il est demandé à l'administration une clarification de la place de la Douane au sein de l'Agence FRONTEX.



EMC

Concernant l'expérimentation des **Cash Dogs**, **SOLIDAIRES** souligne qu'il a été réalisé un MOD de 20000 € dans le Léman.

Nous faisons remarquer qu'il faut la présence de deux chiens, un spécialiste pour détection de billet et un autre pour détection de stupéfiant, si l'on veut relever des infractions de blanchiment.

II – Bilan 2015 et perspectives 2016/2017 de la formation professionnelle pour la surveillance terrestre (fin)

Un module spécifique sur la **lutte contre la radicalisation** a été mis en place en formation initiale à l'END LR lors du dernier stage d'Agent de Constatation (AC). L'idée même d'une Formation Professionnelle (FP) sur la lutte contre la radicalisation est une demande interministérielle.

Ce module d'une matinée a vocation à évoluer et à être intégré de manière pérenne au Plan National de Formation (PNF) 2017. Cette formation est animée par le GOLT et des spécialistes de la préfecture de police de Paris. Cette formation a vocation, à permettre aux agents des douanes, de détecter certains comportements, certaines informations pour lutter contre le terrorisme.

III – Suivi des nouveaux moyens de formation et d'intervention de la surveillance terrestre



1°) Le Système d'Aide à la Décision

Le Système d'Aide à la Décision (SAD) est en cours d'installation à l'END-LR et propose différents scénarios (séquence vidéo à l'appui). TPCI et le Tir sont inclus dans le système.

Ce complément de formation auprès des agents a pour but de les mettre en situation. Cela permettra à l'agent d'évaluer ses comportements, ses réactions face à des situations qui peuvent se présenter sur le terrain. Cette démarche s'inscrit dans une approche plus individuelle de la formation à la sécurité. La participation des stagiaires à ce module n'est pas pris en compte dans le cadre de leur évaluation et de leur future titularisation.

La création d'un pôle imagerie à l'END LR est en cours. Une partie des moyens financiers alloués dans le cadre du pacte de sécurité permet l'acquisition d'appareils à rayons X pour la formation des stagiaires.



2°) Motards



a) présentation

Une évolution a été faite concernant le cadre des conditions d'emploi des motocyclettes **banalisées**. Le retour du séminaire motard de fin 2015 a permis d'autoriser de travailler à deux motards sur la même motocyclette.

La location de motocyclette banalisée a également été autorisée et les DI peuvent autoriser ces locations en fonction des besoins.



b) interventions

Réactions syndicales	Réponses de la haute administration
SOLIDAIRES demande une précision concernant l'attribution, pour ces missions banalisées , d'un vestiaire civil pour les motocyclistes.	→ L'administration précise qu'elle a beaucoup travaillé sur le sujet et qu'elle a été attentive aux respects des normes rigoureuses en matière de la protection des motards pour les missions professionnelles. Il existe un vestiaire civil (casque inclus), répondant aux normes de sécurité dont ont été dotées les unités expérimentatrices. Il a été validé une doctrine d'emploi pour l'usage de la motocyclette banalisée.
Au sujet des casques motards les OS font remarquer que le renouvellement ne se fait pas facilement Il y a des problèmes de taille. Il est demandé pourquoi l'ENDLR ne distribue pas les casques.	L'administration répond qu'il faut un temps pour équiper les casques du système radio. Il est rappelé le système de distribution des casques. Les DI possèdent un stocks dit tampon. Et ce sont au DI de demander à l'ENDLR de remplir ce stock quand ce dernier diminue.

III – Suivi des nouveaux moyens de formation et d'intervention de la surveillance terrestre (fin)



3°) Gilets et munitions

Il est demandé ce qu'il en est du **gilet tactique** qui devait être intégré dans le carnet à points. L'administration explique qu'il y a eu du retard pour trouver un marché, ce qui est chose faite maintenant. Ce marché devrait être opérationnel rapidement. Il est précisé que le gilet tactique devrait permettre un maintien du ceinturon de l'arme.

Concernant **l'entretien** des armes, l'administration reste sur un cycle de 3 ans.

Pour les commandes de **munitions**, l'administration dit voir le bout du tunnel. L'appel d'offre conjoint avec la police et la gendarmerie va se mettre en place pour les munitions de service et d'entraînement. D'ici 6 mois, début 2017, le réapprovisionnement des munitions devrait retrouver un cycle normal.

La haute administration précise qu'il en est de même pour les **gilets pare-balles féminins**.

Le cycle classique va être relancé et 2017 devrait voir un retour à la gestion normale pour les commandes et les distributions.



4°) Autres

SOLIDAIRES demande un détail de la ventilation des crédits alloués dans le cadre du pacte de sécurité. Quand est il des moyens de détection (scanner mobile) et des programmes informatiques qui vont bénéficier des 16 Millions d'euros ?

L'administration répond que pour les moyens de détection, elle travaille sur les besoins notamment avec le **rayon X mobile** pour équiper les véhicules.

Un marché va être lancé. Le premier « SCAN-VAN » devrait être commandé avant la fin de l'année 2016. Roissy est prioritaire car demandeur de cet équipement.

L'administration prévoit aussi l'achat de **détecteurs de particules** sans expositions ionisantes.

Par contre sur le financement des **programmes informatiques....** silence radio

Il est soulevé le problème de la validation de la **formation du personnel sur SMS**. En effet la réglementation s'est durcie et cela complique les formations, les spécificités.

L'administration admet qu'elle rencontre un problème de renouvellement pour les habilitations des agents. Se pose le problème de l'agent affecté au SMS et qui n'a pas la validation de son renouvellement. Pas de réponse de la part de l'administration.

IV – Point d'étape sur l'état de déploiement des CODT

La haute administration précise que le projet CODT (Centre Opérationnel Douanier Terrestre) est un **travail très lourd** pour arriver à phaser toutes les étapes nécessaires pour la mise en œuvre (traitement du matériel, formation des agents, choix du matériel...). Il est ajouté que la Douane avait besoin de s'autonomiser sur un plan matériel avec des crédits douane et des marchés douane.

Après Bordeaux, ce sera Lille et Metz qui devraient se voir équiper d'un CODT.

L'administration reconnaît qu'il y aura du **retard** quant à la mise en place de ces nouveaux CODT, prévue normalement fin 2016, ce sera plutôt début 2017. Le CODT de Bordeaux devrait officiellement être mis en service mi-septembre 2016.

Sur un plan technique, il est précisé que le CNRT de la Rochelle sera le **point d'entrée** des terminaux. Des antennes et des équipements sont à prévoir sur les véhicules des unités pour la connexion.

Concernant la **formation** des agents, il va y avoir une formation de référents qui devront eux-même dispatcher cette formation. La formation des référents sera faite en utilisant le réseau du ministère de l'intérieur. Les agents opérateurs du CODT de bordeaux vont être formés sur les points spécifiques juste après l'ouverture du CODT.

IV – Point d'étape sur l'état de déploiement des CODT (fin)

Pour les **effectifs**, le CODT de Bordeaux fonctionne actuellement avec 18 agents, il passera à 20 agents. Pour la cote de service, Bordeaux est le repère pour le régime de travail. Un travail de transmission est fait avec le bureau C2 pour donner à Lille et Metz ce qui est fait à Bordeaux.

Pour les **infrastructures** immobilières, Bordeaux est un peu à l'étroit et les travaux engagés ont été faits à l'économie. Les superficies pour Lille et Metz seront plus grande. L'administration précise que pour Bordeaux elle a fait avec les locaux actuels qui sont assez vieux.

Concernant la **prime** d'intéressement ou de spécialiste, l'administration n'apporte aucune réponse.

V – Suivi du séminaire des référents MATHIEU. Gestion du CET

1°) Séminaire

Sur le **format** du séminaire, cela a pour but de faire un lien entre MATHIEU et SIRHIUS. Cela permettra aux référents MATHIEU d'avoir un visuel sur tous les agents de la chaîne SIRHIUS. SIRHIUS n'étant pas un environnement douanier. Ce format de séminaire va être **pérennisé** par l'administration et des actions de formation au sein des DI est à venir.

Un **prochain** séminaire est prévu suite à la remontée de la gestion des CET.

2°) CET

Sur les **nouvelles fonctionnalités** du Compte Epargne Temps (CET), l'administration précise qu'à terme ce sera MATHIEU qui fera foi dans la gestion des CET.

Il est fait remarquer que des **difficultés** ont été rencontrées par certains agents quant à la validation de leur CET. Et certains agents ont perdu 30 jours de congés car validation hors délai. L'administration précise qu'une note définit le cadre du hors délai. Le DI peut décider en dernier recours pour régler les soucis de gestion du CET.

En résumé

Au final, un **groupe de travail très technique** qui se voulait un point d'étape de cette séquence initiée après les attentats de novembre.

Autant sur la question de l'abondement des effectifs en surveillance, les mesures de recrutement et de ventilation des renforts sont intervenues rapidement, autant **les travaux sur les nouveaux équipements semblent tâtonner**.

Une impression de flottement domine face à une DG dépassée par les enjeux liés à la dotation de l'arme lourde, incapable de proposer un plan complet, chiffré et dans un délai raisonnable du déploiement des nouveaux moyens matériels. Une DG **ballottée face aux contenus des nouvelles missions de la surveillance...**

 **SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Cécile HANSEN, Katia MADIER et Dominique MASPIMBY**. Pour plus d'information, n'hésitez pas à les contacter.

Lexique :

ACF : Allocation Complémentaire de Fonctions
CNRT : Centre National de Recherche Technologique
DI : Direction Interrégionale
EMC : Equipe Maître de Chien
END LR : Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle
GOLT : Groupe Opérationnel de Lutte contre le Terrorisme
GT : Groupe de Travail

HK : entreprise Heckler & Koch
MOD : Manquement à l'Obligation Déclarative
NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire
OS : Organisation(s) Syndicale(s)
PPA/PPF : Point de Passage Autorisé / Point de Passage Frontralière
SMS : Scanner Mobile Spécial
TPCI : Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention